

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2017

Choix de l'entreprise pour le lot n°12 « Electricité » pour les travaux de regroupement des 2 écoles

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les entreprises ont été choisies lors du conseil municipal de septembre pour les travaux de regroupement des 2 écoles à l'exception des lots 5 (Menuiseries Bois Intérieures), 11 (Plomberie) et 12 (Electricité).

Pour les lot 5 et 11, la consultation a été relancée. Les entreprises doivent déposer leurs offres avant le 27 octobre à 12h.

Le lot 12 n'avait pas été attribuées car les offres reçues n'avaient pas fini d'être analysées par le Maître d'œuvre.

Monsieur le Maire propose de retenir l'offre de l'entreprise BENIERE pour un montant de 56 883€. La 2^{ème} offre reçu était à un montant de 70 670€.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le choix de la commission d'Appel d'offres.

Budget supplémentaire

Monsieur le Maire propose de rajouter les crédits suivants et le conseil municipal les valide à l'unanimité

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitre 012 « Charges de personnel » :	+ 7 200€
Chapitre 67 « Charges exceptionnelles » :	+ 400€
TOTAL :	+ 7 6 00€

FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitre 013 "Atténuation de Charges »	+ 7 000€
Chapitre 76 « Participation »	+ 600€
TOTAL :	+ 7 600€

DEPENSES INVESTISSEMENT

Article 2115 « Terrain bâti » :	+ 20 000€	-> travaux aux jeux de boules
Article 21533 « Réseau câblé » :	- 9 000€	
Article 2183 « Matériel Informatique »	+ 1 220€	
Article 2188 « Diverses dépenses »	+ 2 000€	
Article 2313 « Cœur de village »	- 14 220€	
TOTAL :	0€	

Bail à passer avec les restaurateurs

Monsieur le Maire rappelle que le Bail signé entre les restaurateurs et la commune pour la location du restaurant « Le Plaisir des Gourmands » a été signé en décembre 2008 pour une durée de 9 ans.

IL convient de renouveler ce bail.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le renouvellement de Bail avec les restaurateurs.

Révision Tarifs salles communales

- Salle Marius DEAL : inchangés pour 2018
- Salle associative : en raison des travaux à l'école, la salle associative ne sera peut-être plus accessible en 2018. Il convient donc de suspendre les réservations.
- Salle des fêtes : le bilan de la salle des fêtes de 2016 montre un déficit de 1 412€. Celui de 2017 montre un excédent de 5 327€ au 30/09/2017, sachant qu'il restera à comptabiliser les factures d'octobre, novembre et décembre ce qui réduira fortement cet excédent. Le conseil décide de modifier les tarifs au 1^{er} janvier 2018 comme suit :
 - o Duernois et associations : les tarifs restent inchangés
 - o Extérieurs : 500€
 - o Location du 2^{ème} jour : 120€ pour tous les locataires

Distribution de l’Echo des courtines

Comme indiqué dans le dernier Echo des Courtines, le facteur ne distribuera plus l’Echo à partir du mois d’octobre. En effet, le coût appliquer par la poste pour la commune devient trop important (environ 115€ par mois).

Il convient donc de trouver une autre solution de distribution.

Le conseil municipal décide de le mettre à disposition des Duernois dans les lieux suivants :

- Bibliothèque – salle M. DEAL
- Mairie
- Agence Postale
- Commerces qui l’accepteront

Une version scanner de l’Echo sera mis en ligne sur le site Internet.

Départ de la commune de Brussieu de la communauté de communes des Monts du Lyonnais

La commune de Brussieu a émis le souhait de quitter la communauté de communes des Monts du Lyonnais pour rejoindre celle du Pays de l’Arbresle.

Cependant les 2 Communautés de communes ne se sont pas mis d’accord sur les modalités de ce transfert ; Par conséquent, la commune de Brussieu ne pourra pas rejoindre la communauté de communes du Pays de l’Arbresle comme annoncé.

Arrivée de la commune de Ste Catherine à la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais

La commune de Ste Catherine a émis le souhait de rejoindre la communauté de communes des Monts du Lyonnais au 1^{er} janvier 2017. La CCMDL et la COPAMO ayant toutes les 2 délibéré favorablement à ce sujet, il est demandé aux communes du territoire de délibérer également.

Le conseil municipal accepte à l’unanimité que la commune de Ste Catherine rejoigne la CCMDL au 1^{er} janvier 2018.

Travaux de réfection des jeux de boules

Comme décidé il y a plusieurs mois, la commune a entrepris la réfection des jeux de boules. L’entreprise TARVEL interviendra à compter du 10 octobre pour un montant de 19 655,04€ TTC.

Point sur l’adressage des voies

Pour rappel, la commune doit procéder à l’adressage des voies de l’ensemble du territoire pour plusieurs raisons : les secours, les livraisons, le courrier et pour l’arrivée de la Fibre Optique d’ici 2022.

Benoit explique que la commune a mandaté la société SIRAP pour effectuer ce travail pour un montant de 1 836€ . La commission voirie devra au préalable identifier toutes les voies et la société fera ensuite le reste.

Proposition de Mutuelle communale

La commune a été démarché par la société AXA pour mettre en place une mutuelle communale sur Duerne. Ceci n’engage en aucun cas la commune ni financièrement, ni administrativement. Cela pourrait permettre aux Duernois d’avoir des prix préférentiels.

Le conseil municipal est partagé sur ce sujet :

- Appeler ceci « Mutuelle communale » signifiera que la commune « cautionne » cette mutuelle. Il faudrait dans ce cas suivre les habitants dans leur démarche afin de s’assurer que ce qui leur est proposé est conforme à leurs attentes....
- Il est décidé de tout d’abord sonder la population afin de savoir si cela s’avère nécessaire d’instaurer ce système.

Points divers :

- Bertrand CHAMBE fait le point sur les réunions de la commission tourisme de la CCMDL. Les circuits VTT ont été balisés sur la commune et sur tout le territoire. Il conviendra de mettre en place un panneau comprenant les circuits. Plusieurs propositions sont données :
 - Toutes les communes possèdent le même panneau avec tous les circuits du territoire : ce budget est prévu par la CCMDL
 - Chaque commune souhaite avoir un panneau comprenant uniquement le circuit de sa commune : surcoût de 340€ par panneau qui serait à la charge des communes
 - Chaque commune possède le panneau comprenant son circuit avec au verso la carte comprenant tous les circuits : surcoût : 406€ à la charge de la commune.

Le conseil municipal accepte de prendre à sa charge les surcoûts si besoin selon les choix de la commission tourisme.

Bertrand propose de mettre ce panneau vers le terrain en ghere puisque le circuit passe à proximité.

- Il est nécessaire de fixer une séance supplémentaire du conseil municipal (ouverte au public) pour présenter le diagnostic du territoire fait dans le cadre de la révision du PLU : Ce sera le jeudi 23 novembre à 20h.
- Le Maire a présenté aux habitants du lotissement du Vallon et du Panorama le devis reçu pour le raccordement de ces lotissements à Numéricâble. Tous les habitants étaient conviés. Seulement 4 personnes étaient présentes. Le projet est abandonné.
- Sur le dernier Echo des courtines, il a été demandé au Duernois leur avis quant au devenir de l'école maternelle : la commune a reçu 2 propositions de création de Maison d'Assistante Maternelle (MAM). Le conseil attend de recevoir plus de propositions pour pouvoir étudier l'ensemble des demandes
- Florence BRIERE fait part d'une réunion qu'elle a eu au Centre Socio Culturel à propos des Centre de Loisirs pendant l'été. 5 communes en bénéficient actuellement (pendant 1 ou 2 semaines pendant l'été). Mais ces communes sont amenées à « tourner » afin que chacun puisse en bénéficier. Duerne aimerait pouvoir en bénéficier l'année prochaine. Il faudra cependant se mettre en relation avec, soit une association qui pourra gérer cela (Association des familles, MJ, ...), soit avec des parents bénévoles. En effet, cela demande un investissement en temps important pour l'organisation, l'information et les inscriptions.
- Benoit VERNAISON fait part au conseil municipal de la 1^{ère} réunion de chantier qui a eu lieu avec toutes les entreprises et les architectes. Le terrassement débutera le 30 octobre. Les maçons commenceront le 15 novembre. Les enfants de l'école primaire n'auront plus d'accès à la cour pendant les travaux. Ils devront aller en récréation du côté de l'école maternelle.

Plusieurs problèmes se pose encore dont il faudra trouver des solutions avant la fin du mois. Ou organiser les réunions de chantier ? Nécessité de déplacer certaines classes ? Une réunion est prévue à ce sujet avec les instituteurs.

- **La distribution des sacs poubelles aura lieu :**
 - **Samedi 16 décembre 2017 de 9h à 12h**
 - **Samedi 6 janvier 2018 de 9h à 12h**
- Les vœux du Maire auront lieu le 13 janvier 2018

Le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 9 novembre 2017.